



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 043-214301574-20220712-DEL_2022_0082-DE

SLOX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 08 juillet 2022**

Délibération n° 5

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 01 juillet 2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Rachid ANBAR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/07/2022

Ont donné procuration :

Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT,
Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

Absent(e)s :

Madame Marie MARQUARSEN, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Emmanuelle VIALANEIX

La séance a été levée à : 21H15

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Pierre CABROL

| | |
|-----------------------|--|
| <u>Objet</u> : | Approbation de la candidature de la Commune du Puy-en-Velay à l'appel à projet ACTEE Sequoia 3 |
|-----------------------|--|

Rapporteur : Brigitte BENAT

La Commune du Puy-en-Velay s'est engagée dans la transition énergétique. Le volet « bâtiments » est prioritaire dans sa stratégie Climat-Air-Énergie : des audits énergétiques doivent être menés pour mieux connaître le patrimoine bâti et prioriser les rénovations des bâtiments.

L'appel à projets (AAP) Sequoia 3 lancé par le programme ACTEE vise à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics. Cet appel à manifestation est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Ce dispositif permet de financer :

- la réalisation d'audits et l'élaboration de stratégies pluriannuelles,
- l'acquisition d'outils de mesure,
- les études de maîtrise d'œuvre.

La Commune du Puy-en-Velay souhaite répondre à cet appel à projet afin d'amplifier sa stratégie de rénovation du patrimoine tertiaire public en lien avec ses objectifs définis dans le cadre des démarches Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) et Territoire à Énergie Positive (TEPOS). La rénovation du patrimoine public est un enjeu majeur de réduction des consommations énergétiques, et un axe prioritaire pour l'atteinte des objectifs du décret tertiaire.

La Ville répondra à cet appel à projet au sein du « Groupement du Velay » composé de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, de la Communauté de Communes des Sucs et de la Commune d'Yssingaux.

La Communauté d'agglomération sera le leader du groupement et coordonnera les actions. Le projet dispose du soutien technique d'Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURAE), et du soutien à la candidature du Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire.

Le plan de financement pour les exercices des années 2022-2023 de cette opération est le suivant :

| | CA du Puy-en-Velay | CC des Sucs | Le Puy-en-Velay | Yssingaux | TOTAL |
|--|--------------------|-------------|-----------------|-----------|-----------|
| Lot 1 – Ressources humaines | | | | | |
| Coût global (€HT) | 0 € | 25 000 € | 0 € | 0 € | |
| Aide sollicitée ACTEE (€HT) | 0 € | 12 500 € | 0 € | 0 € | |
| Lot 2 – Outils de mesure et de suivi des consommations énergétiques | | | | | |
| Coût global (€HT) | 42 800 € | 41 500 € | 29 000 € | 0 € | |
| Aide sollicitée ACTEE (€HT) | 20 000 € | 20 000 € | 14 500 € | 0 € | |
| Lot 3 – Etudes techniques | | | | | |
| Coût global (€HT) | 260 000 € | 149 650 € | 120 750 € | 170 000 € | |
| Aide sollicitée ACTEE (€HT) | 80 000 € | 78 825 € | 60 375 € | 70 000 € | |
| Lot 4 – Maîtrise d'œuvre | | | | | |
| Coût global (€HT) | 204 150 € | 31 000 € | 30 000 € | 80 500 € | |
| Aide sollicitée ACTEE (€HT) | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | 30 000 € | |
| Récapitulatif pour le groupement | | | | | |
| Montant total du projet (€HT) | 506 950 € | 247 150 € | 179 750 € | 250 500 € | |
| Aide totale sollicitée ACTEE (€HT) | 130 000 € | 141 325 € | 104 875 € | 100 000 € | 476 200 € |

Le plan de financement ci-dessus détaille les investissements prévus et les subventions demandées dans le cadre de cet appel à projet. Pour la Commune du Puy-en-Velay, 104 875 € HT de subventions sont demandées. Deux annexes ci-jointes à la délibération détaillent les actions et les bâtiments concernés.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Environnement - Qualité de Vie du 21/06/2022

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention pour l'appel à projet ACTEE SEQUOIA 3,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le



ID: 043-214301574-20220712-DEL_2022_0082-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 juillet 2022,
Le Secrétaire de séance,
VIALANEIX Emmanuelle,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 08
juillet 2022